

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Aqua Smooth

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE**1.1. Identificateur de produit**

Marque commerciale: Aqua Smooth
N° de produit: B0463
Identifiant unique de formulation (UFI): 7UYW-S116-X00K-VN88

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange: Nettoyant
Réservé aux utilisateurs professionnels.
Code produit (A.I.S.E.): AISE-C22 / produits d'entretien pour automobiles (vaporisateur, liquide) à usage ménager.

Descripteurs d'utilisation (REACH):

Secteur d'utilisation:	La description:
LCS "PW"	Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégorie de produit:	La description:
PC 35	Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

EuPCS: PC / Produits chimiques (à l'exclusion des produits biocides)

Utilisations déconseillées : Aucune connue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise: **Autosmart International Limited**
Lynn Lane,
Shenstone,
Lichfield
WS14 0DH Staffordshire.
United Kingdom
+44 (0) 1543 481 616
EU: Hållnäsgratan 14, 752 28 Uppsala, Sweden. +46 (0) 18-8439320
(09:00 - 17:00)
Autosmart.co.uk

Personne à contacter: Russell Butler

Courriel: SHREQ@autosmart.co.uk

Révision: 27/11/2024

Version de la fiche de données de sécurité: 1.0

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59.

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 Voir la rubrique 4 concernant les premiers secours.

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classée conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Skin Irrit. 2; H315, Provoque une irritation cutanée.
Eye Dam. 1; H318, Provoque de graves lésions des yeux.
Aquatic Chronic 3; H412, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger:



Mention d'avertissement:

Danger

Mention(s) de danger:

Provoque une irritation cutanée. (H315)
Provoque de graves lésions des yeux. (H318)
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (H412)

Conseil(s) de prudence:

Générales:

-

Précautions:

Se laver mains et la peau exposée soigneusement après manipulation. (P264)
Éviter le rejet dans l'environnement. (P273)
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage. (P280)
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. (P210)

Intervention:

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. (P305+P351+P338)

Stockage:

-

Élimination:

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale (P501)

Contient:

Amides, C8-18 and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl)
Docusate sodium

Autre étiquetage:

UFI : 7UYW-S116-X00K-VN88

2.3. Autres dangers

Autre:

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.
Ce produit ne contient aucune substance considérée comme étant un perturbateur endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2023/707 de la Commission.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Produit/composant:	Identifiants:	% w/w:	Classification:	Note:
Cumène	N° CAS : 111-76-2 N° CE: 203-905-0 REACH: 01-2119475108-36-XXXX N° index : 603-014-00-0	5-10%	Acute Tox. 4, H302 (ATE: 1200,00 mg/kg) Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319	[1]

			Acute Tox. 3, H331	
1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylène glycol; éther méthylique de monopropylèneglycol	N° CAS : 107-98-2 N° CE: 203-539-1 REACH: 01-2119457435-35-XXXX N° index : 603-064-00-3	3-5%	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336	[1]
Amides, C8-18 and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl)	N° CAS : 68155-07-7 N° CE: 268-935-9 REACH: 01-2119490100-53-0000 N° index :	3-5%	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411	[19]
Docusate sodium	N° CAS : 577-11-7 N° CE: 209-406-4 REACH: 01-2119491296-29-XXXX N° index :	1-3%	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318	
licaréol; (R)-3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; l-linalol;linalol; 3,7-diméthyl-1,6- octadién-3-ol; dl-linalol;coriandrol; (S)-3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; d-linalol	N° CAS : 78-70-6 N° CE: 201-134-4 REACH: 01-2119474016-42-XXXX N° index : 603-235-00-2	<0.05%	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319	
Citronellol	N° CAS : 106-22-9 N° CE: 203-375-0 REACH: 01-2119453995-23-XXXX N° index :	<0.05%	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319	

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations

[1] Limite européenne d'exposition professionnelle.

[19] UVCB = substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

Généralités:

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.
En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Inhalation:

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

Contact cutané:

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à eau savonneuse.
Retirez les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec le produit. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.

	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
<i>Contact visuel:</i>	En cas de contact avec les yeux: Rincez aussitôt les yeux avec de grandes quantités d'eau (20-30 °C) pendant au moins 30 minutes et continuez jusqu'à ce que l'irritation cesse. Retirez les éventuelles lentilles de contact. Assurez-vous de bien rincer sous la paupière supérieure et sous la paupière inférieure. Faites aussitôt appel à un médecin. Consultez un médecin immédiatement et continuez de rincer pendant le trajet.
<i>Ingestion:</i>	Si la personne est consciente, rincez-lui la bouche avec de l'eau et restez avec elle. Ne donnez jamais rien à boire à la personne. En cas de malaise : contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit. Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissements ne reviennent pas dans la bouche et la gorge.
<i>Brûlure:</i>	Sans objet.
4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Le produit contient des substances qui causent de graves lésions oculaires. Le contact avec ces substances peut provoquer des effets irréversibles sur les yeux / des lésions oculaires graves.
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter immédiatement un médecin.
Informations pour le médecin	Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1. Moyens d'extinction**
Sans objet.
- 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.
Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :
Les oxydes de soufre
Les oxydes de carbone (CO / CO2)
Certains oxydes de métal
- 5.3. Conseils aux pompiers**
Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact. Voir la rubrique 1 concernant numéro d'appel d'urgence.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Évitez le contact direct avec le produit répandu.
Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés.
Les zones contaminées peuvent être glissantes.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc. En cas de fuite dans l'environnement, prévenez aussitôt les autorités compétentes locales.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
Limitez l'étendue des fuites et recueillez les produits répandus avec des granulés ou autre matière équivalente et éliminez le tout en respectant les réglementations sur les déchets dangereux.
Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer

conformément aux réglementations locales.

Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Evitez les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.

Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Disposez éventuellement des récipients collecteurs pour empêcher les fuites dans l'environnement.

Éviter le contact direct avec le produit.

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Voir la rubrique 8 «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Les compatibilités en matière de conditionnement:

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Conditions de stockage:

Pas d'exigences particulières.

Matières incompatibles:

Bases

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Cumène

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 49

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 10

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 50

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m³): 246

Observations:

Risque de pénétration percutanée.

1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylène glycol; éther méthylique de monopropylèneglycol

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 188

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 50

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 100

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m³): 375

Observations:

Risque de pénétration percutanée.

éthanol;

alcool éthylique; alcool éthylique

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 1900

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 1000

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 5000

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m³): 9500

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) 06/2024.

DNEL

1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylène glycol; éther méthylique de monopropylèneglycol

Durée ::	Voie d'exposition ::	DNEL ::
Effets systématiques à long terme - population globale	Cutanée	78 mg/kg/jour

Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Cutanée	183 mg/kg/jour
Effets locaux à court terme - Travailleurs	Inhalation	553.5 mg/m ³
Effets systématiques à court terme - Travailleurs	Inhalation	553.5 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	43.9 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	369 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Oral	33 mg/kg/jour

Amides, C8-18 and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl)

Durée ::	Voie d'exposition ::	DNEL ::
Effets systématiques à long terme - Travailleurs		4.16 mg/kg/jour

Citronellol

Durée ::	Voie d'exposition ::	DNEL ::
Effets locaux à court terme - population globale	Cutanée	2.95 mg/cm ²
Effets locaux à court terme - Travailleurs	Cutanée	2.95 mg/cm ²
Effets systématiques à long terme - population globale	Cutanée	196.4 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Cutanée	327.4 mg/kg/jour
Effets locaux à court terme - population globale	Inhalation	10 mg/m ³
Effets locaux à court terme - Travailleurs	Inhalation	10 mg/m ³
Effets locaux à long terme - population globale	Inhalation	10 mg/m ³
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Inhalation	10 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	47.8 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	161.6 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Oral	13.8 mg/kg/jour

Cumène

Durée ::	Voie d'exposition ::	DNEL ::
Effets locaux à court terme - population globale	Inhalation	147 mg/m ³
Effets locaux à court terme - Travailleurs	Inhalation	246 mg/m ³
Effets systématiques à court terme - population globale	Inhalation	426 mg/m ³
Effets systématiques à court terme - Travailleurs	Inhalation	1091 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	59 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	98 mg/m ³
Effets systématiques à court terme - population globale	Oral	26.7 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - population globale	Oral	6.3 mg/kg/jour

Docusate sodium

Durée ::	Voie d'exposition ::	DNEL ::
Effets systématiques à long terme - population globale	Cutanée	160.71 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Cutanée	267.86 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	559.01 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	1889.1 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Oral	17.86 mg/kg/jour

éthanol;
alcool éthylique;alcool éthylique

Durée ::	Voie d'exposition ::	DNEL ::
Effets systématiques à long terme - population globale	Cutanée	206 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Cutanée	343 mg/kg/jour

Effets locaux à court terme - population globale	Inhalation	950 mg/m ³
Effets locaux à court terme - Travailleurs	Inhalation	1900 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	114 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	380 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Oral	87 mg/kg/jour

licaréol; (R)-3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; l-linalol;linalol; 3,7-diméthyl-1,6- octadién-3-ol; dl-linalol;coriandrol; (S)-3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; d- linalol

Durée ::	Voie d'exposition ::	DNEL ::
Effets locaux à court terme - population globale	Cutanée	1.5 mg/cm ²
Effets locaux à court terme - Travailleurs	Cutanée	3 mg/cm ²
Effets locaux à long terme - population globale	Cutanée	1.5 mg/cm ²
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Cutanée	3 mg/cm ²
Effets systématiques à long terme - population globale	Cutanée	1.25 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Cutanée	3.5 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	4.33 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	24.58 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Oral	2.49 mg/kg/jour

PNEC

1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylène glycol;éther méthylique de monopropylèneglycol

Voie d'exposition ::	Durée d'exposition ::	PNEC ::
Eau de mer		1 mg/L
Eau douce		10 mg/L
Emission intermittente (eau douce)		100 mg/L
Installation de traitement des eaux usées		100 mg/L
Sédiments en eau de marines		5.2 mg/kg
Sédiments en eau douce		52.3 mg/kg
Sol		4.59 mg/kg

Citronellol

Voie d'exposition ::	Durée d'exposition ::	PNEC ::
Eau de mer		240 ng/L
Eau douce		2.4 µg/L
Emission intermittente (eau douce)		24 µg/L
Installation de traitement des eaux usées		580 mg/L
Sédiments en eau de marines		2.56 µg/kg
Sédiments en eau douce		25.6 µg/kg
Sol		3.71 µg/kg

Cumène

Voie d'exposition ::	Durée d'exposition ::	PNEC ::
Eau de mer		880 µg/L
Eau douce		8.8 mg/L
Emission intermittente (eau douce)		26.4 mg/L
Installation de traitement des eaux usées		463 mg/L
Prédateurs		20 mg/kg
Sédiments en eau de marines		3.46 mg/kg
Sédiments en eau douce		34.6 mg/kg

Sol		2.33 mg/kg
-----	--	------------

Docusate sodium

Voie d'exposition ::	Durée d'exposition ::	PNEC ::
Eau de mer		18 µg/L
Eau douce		180 µg/L
Emission intermittente (eau douce)		152 µg/L
Installation de traitement des eaux usées		12.2 mg/L
Sédiments en eau de marines		1.779 mg/kg
Sédiments en eau douce		17.789 mg/kg
Sol		1.04 mg/kg

**éthanol;
alcool éthylique;alcool éthylique**

Voie d'exposition ::	Durée d'exposition ::	PNEC ::
Eau de mer		790 µg/L
Eau douce		960 µg/L
Emission intermittente (eau douce)		2.75 mg/L
Installation de traitement des eaux usées		580 mg/L
Prédateurs		380-720 mg/kg
Sédiments en eau de marines		2.9 mg/kg
Sédiments en eau douce		3.6 mg/kg
Sol		630 µg/kg

**licaréol; (R)-3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; l-linalol;linalol; 3,7-diméthyl-1,6- octadién-3-ol; dl-linalol;coriandrol;
(S)-3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; d- linalol**

Voie d'exposition ::	Durée d'exposition ::	PNEC ::
Eau de mer		20 µg/L
Eau douce		200 µg/L
Emission intermittente (eau douce)		2 mg/L
Installation de traitement des eaux usées		10 mg/L
Prédateurs		7.8 mg/kg
Sédiments en eau de marines		222 µg/kg
Sédiments en eau douce		2.22 mg/kg
Sol		327 µg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

Précautions générales:

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Scénarios d'exposition:

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

Limite d'exposition:

Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auxquelles il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessus.

Mesures techniques:

La formation de vapeur doit être minimale et rester sous les valeurs limites actuelles (voir ci-dessus). Si l'aération n'est pas suffisante dans la pièce, l'installation d'un système local de ventilation est recommandée. Assurez-vous que les douches oculaires et les douches d'urgence sont clairement indiquées. S'assurer que les postes de rinçage oculaire et les douches de décontamination sont facilement accessibles.

Mesures d'hygiène: Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Assurez-vous que des matériaux de retenue se trouvent à proximité du poste de travail. Collectez les déperditions si possible au cours du travail.


Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection personnelle

Généralités: Utilisez exclusivement des équipements de protection comportant la marque CE.


Équipements respiratoires:

Type:	Classe:	Couleur:	Normes:	:
Aucune protection respiratoire n'est requise en cas de ventilation adaptée				


Protection de la peau:

Recommandé:	Type/Catégorie:	Normes:	:
Utilisez des vêtements de travail dédiés	-	-	

Protection des mains:

Matériel:	Épaisseur minimum (mm):	Délai de rupture (min.):	Normes:	:
Caoutchouc nitrile	0,2	> 30	EN374-2, EN374-3, EN388	

Protection des yeux:

Type:	Normes:	:
Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.	EN ISO 16321-1	

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique: Liquide

Couleur: Bleu

Odeur / Seuil olfactif (ppm): De parfum

pH: 3.1

pH en solution: 6.5 (1%)

Densité (g/cm³): Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

Viscosité cinématique: Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

Caractéristiques des particules: Ne s'applique pas aux liquides.

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation (°C): Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

Le point/l'intervalle de ramollissement (°C): Ne s'applique pas aux liquides.

<i>Point d'ébullition (°C):</i>	Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit
<i>Pression de vapeur:</i>	Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit
<i>Densité de vapeur relative :</i>	Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit
<i>Température de décomposition (°C):</i>	Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

<i>Point d'éclair (°C):</i>	72
<i>Inflammabilité (°C):</i>	Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit
<i>Température d'auto-inflammation (°C):</i>	Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit
<i>Limite d'explosivité (% v/v):</i>	Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

Solubilité

<i>Solubilité dans l'eau:</i>	Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit
<i>n-octanol/coefficient d'eau (LogKow):</i>	Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit
<i>Solubilité dans la graisse (g/L):</i>	Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

9.2. Autres informations

<i>D'autres paramètres physiques et chimiques:</i>	Aucune information disponible.
<i>Capacités oxydantes:</i>	Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Aucune connue.

10.5. Matières incompatibles

Amines
Bases

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne doit être produit

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Produit/composant	1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylène glycol; éther méthylique de monopropylèneglycol
Espèce :	Rat

Voie d'exposition : Oral
Test : DL50
Valeur : 4016 mg/kg

Produit/composant 1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylène glycol; éther méthylique de monopropylèneglycol
Espèce : Lapin
Voie d'exposition : Cutanée
Test : DL50
Valeur : 2000 mg/kg

Produit/composant 1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylène glycol; éther méthylique de monopropylèneglycol
Espèce : Rat
Voie d'exposition : Inhalation
Test : CL50
Valeur : 6 mg/L

Produit/composant Amides, C8-18 and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl)
Espèce : Rat
Voie d'exposition : Oral
Test : DL50
Valeur : >2000 mg/kg

Produit/composant Amides, C8-18 and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl)
Espèce : Lapin
Voie d'exposition : Cutanée
Test : DL50
Valeur : 2001 mg/kg

Produit/composant Docusate sodium
Espèce : Lapin
Voie d'exposition : Cutanée
Test : DL50
Valeur : >5000 mg/kg

Produit/composant Docusate sodium
Espèce : Rat
Voie d'exposition : Oral
Test : DL50
Valeur : >3000 mg/L

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit/composant Docusate sodium
Méthode d'essai : OCDE 404
Espèce : Lapin
Description: Severe irritant

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit/composant Docusate sodium
Méthode d'essai : OCDE 405
Espèce : Lapin
Description: Corrosive
Valeur : Effets nocifs observés (Corrosif)

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Produit/composant Docusate sodium
Espèce : Humain
Valeur : Aucun effet nocif observé (pas sensibilisant)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit/composant	Docosate sodium
Méthode d'essai :	OCDE 471
Espèce :	Bactéries
Conclusion :	Aucun effet nocif observé

Produit/composant	Docosate sodium
Méthode d'essai :	OCDE 476
Description:	negative
Conclusion :	Aucun effet nocif observé

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Produit/composant	Docosate sodium
Méthode d'essai :	OCDE 416
Espèce :	Rat
Test :	CSENO
Valeur :	75 mg/kg
Conclusion :	Aucun effet nocif observé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Produit/composant	Amides, C8-18 and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl)
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Oral
Test :	CSENO
Valeur :	751 mg/kg

Produit/composant	Amides, C8-18 and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl)
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Cutanée
Test :	CSENO
Valeur :	51 mg/kg

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers**Effets sur le long terme**

Le produit contient des substances qui causent de graves lésions oculaires. Le contact avec ces substances peut provoquer des effets irréversibles sur les yeux / des lésions oculaires graves.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés qui provoquent des troubles hormonaux vis-à-vis de la santé.

Autres informations

Cumène: La substance a été classée dans le groupe 3 par le CIRC.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité**

Produit/composant	1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylène glycol; éther méthylique de monopropylèneglycol
Espèce :	Poisson
Durée :	96 heures
Test :	CL50
Valeur :	6812 mg/L

Produit/composant	1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylène glycol; éther méthylique de monopropylèneglycol
Espèce :	Daphnie

Durée :	48 heures
Test :	CE50
Valeur :	23300 mg/L

Produit/composant	1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylène glycol; éther méthylique de monopropylène glycol
Espèce :	Algues
Durée :	72 heures
Test :	IC50
Valeur :	1000 mg/L

Produit/composant	Amides, C8-18 and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl)
Espèce :	Poisson, <i>Oncorhynchus mykiss</i>
Durée :	96 heures
Test :	CL50
Valeur :	2.4 mg/L

Produit/composant	Amides, C8-18 and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl)
Espèce :	Daphnie, <i>Daphnia magna</i>
Durée :	48 heures
Test :	CE50
Valeur :	3.2 mg/L

Produit/composant	Amides, C8-18 and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl)
Espèce :	Algues
Durée :	72 heures
Test :	CE50
Valeur :	3.9 mg/L

Produit/composant	Amides, C8-18 and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl)
Espèce :	Algues
Durée :	72 heures
Test :	CSEO
Valeur :	0.3 mg/L

Produit/composant	Amides, C8-18 and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl)
Espèce :	Poisson, <i>Oncorhynchus mykiss</i>
Durée :	28 jours
Test :	CE10
Valeur :	0.32 mg/L

Produit/composant	Amides, C8-18 and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl)
Espèce :	Daphnie, <i>Daphnia magna</i>
Durée :	21 jours
Test :	CE10
Valeur :	0.07 mg/L

Produit/composant	Docosate sodium
Espèce :	Algues
Durée :	96 heures
Test :	CE50
Valeur :	>100 mg/L

Produit/composant	Docosate sodium
Espèce :	Daphnie
Durée :	48 heures
Test :	CE50
Valeur :	6.6 mg/L

Produit/composant	Docosate sodium
Méthode d'essai :	DIN 38412
Espèce :	Bactéries
Durée :	16 heures
Test :	CE50

Valeur : 164 mg/L

Produit/composant : Docusate sodium
Espèce : Poisson
Durée : 96 heures
Test : CL50
Valeur : 17.3 mg/L

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Produit/composant : Amides, C8-18 and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl)
Milieu environnemental : Installation à boue activé
Durée : 28 jours
Conclusion : Biodégradabilité facile

Produit/composant : Docusate sodium
Durée : 28 jours
Valeur : 91.2 %
Conclusion : Biodégradabilité facile

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Produit/composant : Amides, C8-18 and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl)
BCF : 65.36 L/kg
LogKow : 3.75
Conclusion : -

Produit/composant : Docusate sodium
LogKow : 1.998
Conclusion : Le potentiel de bioaccumulation est faible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien

12.7. Autres effets néfastes

Le produit contient des substances écotoxiques, qui peuvent avoir des effets nocifs sur les organismes aquatiques.

Le produit contient des substances qui peuvent avoir des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Le produit est couvert par la réglementation sur les déchets dangereux. (*)

HP 6 - Toxicité aiguë

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Code CED: 16 05 07* Produits chimiques d'origine minérale à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut

Emballages pollués

Code CED: 15 01 10* Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

:	14.1 ONU:	14.2 Désignation officielle de transport:	14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	14.4 PG*:	14.5. Env**:	Autres informations ::
ADR	-	-	-	-	-	-
IMDG	-	-	-	-	-	-
IATA	-	-	-	-	-	-

* Groupe d'emballage

** Dangers pour l'environnement

Autre

Marchandises non dangereuses conformément à ADR, IATA et IMDG.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Limites d'utilisation:

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Demandes de formation spécifique:

Pas d'exigences particulières.

*Protection contre les accidents majeurs -
Categories / Substances dangereuses
désignées:*

Sans objet.

REACH, Annexe XVII:

1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylène glycol; éther méthylique de monopropylène glycol est soumis aux restrictions REACH (N° entrée 40).
éthanol;
alcool éthylique; alcool éthylique est soumis aux restrictions REACH (N° entrée 40).

Autre:

Sans objet.

Sources:

Ordonnance n° 2001-174 du 22 février 2001 relative à la transposition de la directive 94/33/CE du Conseil du 22 juin 1994 relative à la protection des jeunes au travail.
Ordonnance n° 2001-173 du 22 février 2001 relative à l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.
Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.
Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).
Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H226, Liquide et vapeurs inflammables.

H302, Nocif en cas d'ingestion.
H315, Provoque une irritation cutanée.
H317, Peut provoquer une allergie cutanée.
H318, Provoque de graves lésions des yeux.
H319, Provoque une sévère irritation des yeux.
H331, Toxique par inhalation.
H336, Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411, Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la rubrique 1

LCS "PW" = Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

PC 35 = Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CAS = Chemical Abstracts Service

CE = Conformité Européenne

CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

COV = Composés Organiques Volatils

CPSE = Concentration Prédite Sans Effet

CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique

CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique

DMEL = Dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

ds = les déchets spéciaux

EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

EuPCS = Système européen de catégorisation des produits

FBC = Facteur de Bioconcentration

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)

IATA = Association Internationale du Transport Aérien

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogK_{ow} = Coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

NU = Nations Unies

OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

PRP = Le potentiel de réchauffement planétaire

REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]

RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

sc = les autres déchets soumis à contrôle

scd = autres déchets soumis à contrôle qui nécessitent un document de suivi

SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).

SE = Scénario d'Exposition

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

SVHC = Substances extrêmement préoccupantes

TDAA = Température de décomposition auto-accélérée

vPvB = Très Persistant et très Bioaccumulable

TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée

TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique

TWA = Moyenne pondérée dans le temps

UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

Autre

La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies

par le Règlement (CE) n° 1272/2008.

La classification du mélange au regard des risques environnementaux est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008.

Validé par

Stuart Oakey

Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : FR-fr